

## Appel d'offre

---

# Prestation de ménage et d'entretien des espaces verts pour la Pépinière d'Entreprises Innovantes de GDI

### I) Présentation de la structure

#### **GDI :**

Née en 2013 de la fusion de l'ARD Guyane Développement et de Guyane Technopole, Guyane Développement Innovation (GDI) est l'agence territoriale de développement économique et d'innovation, au service de l'économie guyanaise, de ses filières et de ses entreprises. Créée et financée par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), elle agit dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation, qu'elle contribue à enrichir, à adapter et à mettre en œuvre. Véritable outil d'animation économique du territoire, GDI a pour vocation d'accompagner les entreprises guyanaises dans le développement de leurs activités, de favoriser les implantations économiques et d'accélérer le développement de l'innovation en Guyane. GDI est gestionnaire de la Pépinière d'Entreprises Innovantes.

#### **Pépinière d'Entreprises Innovantes :**

En 2006, la Région Guyane a décidé de favoriser la création d'entreprises innovantes dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Pour ce faire, elle a initié la création d'une structure d'accueil des entreprises afin de mettre à disposition des créateurs des locaux adaptés à la mise au point de leurs projets. Il s'agissait principalement de créer les conditions favorables au développement de ce type d'activité, parfois jugé risqué ou nécessitant la mise en place au démarrage de moyens importants avec un retour sur investissement relativement long. Construite en 2013, la Pépinière d'Entreprise Innovantes (PEI) a été implantée au cœur du Pôle Universitaire Guyanais pour pérenniser les liens avec la recherche et le transfert technologique. La gestion de la PEI a été confiée à GDI.

La Région Guyane et GDI ont donc signé une convention de mise à disposition et de gestion du bâtiment de la pépinière. Cette convention permet d'une part à GDI d'utiliser une partie des locaux du bâtiment pour ses activités propres. D'autre part, elle confie à GDI la gestion de l'ensemble de l'immeuble dans le cadre de la mise en place de la pépinière.

La PEI accueille aujourd'hui 15 « pépins » (entreprises innovantes) qui se répartissent dans des secteurs très variés : communication, formation, audiovisuel, drones, énergie, gestion de stocks... Le nombre d'entreprises hébergées est amené à augmenter dans les mois et années à venir. En fait, le nombre de bureaux occupés évolue très rapidement, d'un mois sur l'autre.

## II) Description de la prestation attendue

GDI lance aujourd'hui un appel d'offre au ménage des locaux et à l'entretien des espaces verts de la Pépinière d'Entreprises Innovantes (PEI).

Il faut distinguer deux prestations, correspondant à deux contrats différents : le ménage des locaux occupés par GDI et l'entretien du reste de la PEI.

### 1) Ménage des locaux de GDI

Le ménage des locaux de GDI doit être effectué deux fois par semaine. L'horaire de ménage devra être fixé en concertation avec l'administration de GDI pour éviter au maximum de gêner les utilisateurs.

Les locaux concernés sont :

- Le NumLab au RDC (93,10 m<sup>2</sup>)
- Le Pôle Administration au 1<sup>er</sup> étage (159,20 m<sup>2</sup>)
- Le Pôle Développement Economique au 1<sup>er</sup> étage (114,70 m<sup>2</sup>)

Soit au total 367 m<sup>2</sup>.

Ce premier contrat de services doit être intitulé : Ménage de GDI

### 2) Entretien des autres espace de la PEI

Le ménage des autres espaces comprend :

- a) Le ménage des locaux des pépins :
- Locaux du RDC (248,20 m<sup>2</sup>)
  - Bureaux des pépins du 1<sup>er</sup> étage (217,40 m<sup>2</sup>)

Soit un total de 465,60 m<sup>2</sup>. Ces espaces doivent être nettoyés une fois par semaine.

- b) Le ménage des parties communes :
- Espaces techniques (19,80 m<sup>2</sup>)
  - Espaces de services aux pépins (195,40 m<sup>2</sup>)
  - Couloirs, coursives et terrasses

Soit 215,20 m<sup>2</sup> (sans compter les couloirs, coursives et terrasses). Ces espaces doivent être nettoyés deux fois par semaine sauf les coursives extérieures (1 fois par mois).

D'autre part, les parois vitrées et terrasses des deux entrées doivent être nettoyées à fond deux fois par an.

- c) L'entretien des espaces verts :
- Jardin intérieur
  - Espaces verts extérieurs autour de la pépinière

Ces espaces doivent être correctement entretenus afin de garantir l'image et la salubrité de la structure, à raison d'une fois par mois en moyenne.

Ce deuxième contrat doit être intitulé : Entretien de la PEI

Si vous souhaitez visiter les lieux afin de mieux calibrer votre offre, merci de contacter :  
Quentin Poilvé, Responsable Pépinière d'Entreprises Innovantes : [quentin.poilve@ardi-gdi.fr](mailto:quentin.poilve@ardi-gdi.fr) / 06 94 44 72 14

### III) Modalités de l'appel d'offre

L'appel d'offre est ouvert jusqu'au jeudi 8 décembre à minuit.

Les propositions de prestations sont à envoyer à Quentin Poilvé, Responsable Pépinière d'Entreprises Innovantes ([quentin.poilve@ardi-gdi.fr](mailto:quentin.poilve@ardi-gdi.fr) / 06 94 44 72 14) par email ou par courrier.

### IV) Coordonnées du client

**GUYANE DÉVELOPPEMENT INNOVATION**

**Pépinière d'Entreprises Innovantes**

Pôle Universitaire Guyanais – Campus de Troubiran – CS 90235 – 97325 CAYENNE Cedex

Tel. : 0594 39 24 60 – Fax : 0594 37 52 63